



Audience à l'initiative du SNUEP-FSU sur La réforme des Lycées professionnels le 21 juin Une tentative de rassurer qui n'a pas convaincu !

Pour le rectorat : M. Le Recteur, M. Le secrétaire général d'académie, Mme La secrétaire générale adjointe DRH, Mme la secrétaire générale adjointe DPMAP et M Le Délégué à la Formation Professionnelle Initiale et Continue / DRAFPIIC Adjoint

Pour la délégation FSU : Jean-Baptiste CHÂTRE (SNUEP), Philippe LEYRAT (SNES), Patrick LEBRUN (FSU)

En préambule, le SNUEP, le SNES, et la FSU ont rappelé leur ferme opposition à cette réforme des lycées professionnels. Mais elle se met en place dès la rentrée 2023 malgré de nombreux aspects peu clairs qui génèrent beaucoup d'inquiétudes chez les personnels (suppression de 80 filières). Aussi, il y a nécessité d'avoir de plus amples informations sur sa mise en place effective.

Volonté du rectorat de rassurer les personnels :

Dans l'académie l'offre de formation est proportionnée au flux d'élèves, donc pas de bouleversements dans l'offre de formation. Adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir dans le cadre de France 2030. Les modifications se feront au cas par cas suite à « des analyses fines ». A Clermont, suivi personnalisé des élèves, de leurs besoins et envies d'après le rectorat... Suite à la réforme, plus de postes seraient créés que de postes potentiellement perdus. Pour les élèves, création nette de places pour la rentrée 2023.

Les « filières d'avenir » seront examinées territoire par territoire, dans un contexte de baisse démographique. Ces évolutions se feront dans le cadre de la Région académique (3 académies) avec une programmation pluriannuelle. Les futures options proposées en Bac Pro vont être à définir en local avec les enseignants signataires, qui devront aussi définir les grilles de formations et les contenus à enseigner.

L'analyse du SNUEP :

Peu ou pas d'évolution pour la rentrée 2023, mais le plus dur est à venir : l'évolution de la carte des formations de la rentrée 2024 intégrera tous les aspects de la réforme, notamment la fermeture de filières « non insérantes ». Le Rectorat n'a pas répondu à notre demande de précisions sur ce terme et ses conséquences.

Rien non plus sur les filières fermées et sur le devenir professionnel des enseignants de ces filières.

L'implantation des « filières d'avenir » dans le cadre de la Région académique, avec une adaptation aux besoins locaux des entreprises est inquiétante, avec un risque de disparition de filières dans les territoires ruraux. Concernant les futures et éventuelles options, il s'agit là encore de déréglementer, d'adapter localement au détriment de l'égalité des élèves entrant en LP.

Sur **le Pacte**, nous avons rappelé notre refus du pacte qui n'est pas une revalorisation contrairement à ce qu'affirme le Recteur. Travailler plus pour gagner plus, n'est d'aucune façon une revalorisation salariale. Même séculaire, il n'est toujours pas acceptable !

Le Bureau Des Entreprises (BDE) :

Présenté par le rectorat comme un guichet unique pour la mise en relation des élèves de l'établissement et des entreprises, il est supposé répondre à des besoins spécifiques locaux. De plus il doit créer un réseau local entre différents acteurs du monde du travail et l'établissement. Il aura aussi un rôle dans l'analyse locale du tissu de l'emploi pour aider à faire évoluer la carte des formations. Le but est d'anticiper les évolutions du tissu de l'emploi

local et de réaliser les transformations des formations en douceur, pour au final avoir une vision/projection des transformations des cartes scolaires pour 2030. Plusieurs missions vont se retrouver réalisées par plusieurs acteurs comme le DDFTP, les ACTC et le BDE. Les postes de DDFTP et ACTC ne seraient pas menacés ni voués à disparaître. Les DDFTP auraient un rôle à jouer dans l'encadrement du BDE.

L'analyse du SNUEP : Le rectorat a lancé un appel à candidatures pour ces postes (20,5 au total pour l'académie) qui pourraient être à cheval sur plusieurs lycées pro. Il pourra s'agir d'agents administratifs, d'enseignants ou ... de personnels extérieurs à l'EN, venant du privé par exemple. Pour le SNUEP, c'est inacceptable ! Ces missions sont actuellement effectuées par les DDFTP, les ACTC et des enseignants. D'autre part, c'est faire entrer encore plus l'entreprise dans nos établissements.

Le Service National Universel (SNU) : le SNUEP a rappelé son opposition au SNU, qui stigmatisera toujours plus les élèves de lycée Pro. Cette « formation » devrait se mettre en place dès la rentrée 2023. Elle pourra s'effectuer sur le temps scolaire (12 jours). Un enseignant volontaire pourra inscrire une classe de l'établissement dans ce processus, qui ne sera pas obligatoire pour les élèves (seuls les volontaires y participeraient). Le rectorat n'était pas vraiment informé et ne semblait pas très enthousiaste pour sa mise en place. Peut-être une expérimentation dans un ou deux établissements...

Au final, cette audience a permis au SNUEP-FSU de réaffirmer son opposition à la réforme des lycées pro, une tentative de rassurer et des arguments peu convaincants de la part du rectorat. Cette réforme doit être retirée !

Le SNUEP-FSU de Clermont-Ferrand

